

Conditions Générales d'Achats

Les présentes Conditions Générales d'Achat (CGA) s'appliquent à compter du **7 Janvier 2026**.

1. GENERALITES

1.1 Périmètre des CGA

Les présentes CGA définissent les conditions de passation et d'exécution des Commandes de Fournitures ou de Services destinés à MÄDER, au sens ci-après définis. Elles font partie intégrante et régissent les relations contractuelles entre les Parties, sous réserve des conditions particulières convenues entre elles. Le fait que MÄDER ne se prévalle pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGA ne peut pas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces dernières.

1.2 Définitions

Bon de Commande: Document émis par MÄDER et adressé au FOURNISSEUR, portant sur l'achat d'une Fourniture et/ou de Service(s) et incluant notamment la désignation de la Fourniture commandée, les quantités, le(s) calendrier(s) de livraison, les Sites de livraison, le prix ainsi que la référence aux présentes CGA.

CGA: Les présentes conditions générales d'achat.

Commande: La commande est constituée de l'intégralité des documents contractuels suivants, par ordre décroissant de priorité, qui forme un tout, et qui régit les rapports entre MÄDER et le FOURNISSEUR : le Bon de Commande et tout document contractuel y étant référencé, en ce compris les éventuels conditions particulières, annexes et avenant(s), les présentes CGA.

DLC: date limite de consommation du produit.

FOURNISSEUR: Personne physique ou morale destinataire de la Commande, dont l'identité et les coordonnées sont précisées dans le Bon de Commande et ses ayants droit.

Fourniture: Produits et/ou Services, objet de la Commande.

MÄDER: désigne l'une des trois sociétés A&A Mäder, Mäder France ou Mäder Composites France, émettrice de la Commande.

Partie(s): MÄDER et/ou le FOURNISSEUR.

Procès-verbal de réception: Document constatant la réception des Services et signé par les deux Parties.

Réception: Acte par lequel MÄDER valide la conformité des Fournitures et/ou Services exécutés, selon les exigences contractuelles.

Service(s): Prestations de services et/ou travaux que le FOURNISSEUR exécute au profit de MÄDER conformément au(x) besoin(s) exprimé(s) par ce dernier, et tel que précisé(s) dans la Commande.

Site: Lieu de livraison des Fournitures et/ou d'exécution des Services tel que défini dans la Commande.

2. PASSATION DE LA COMMANDE

2.1 Formalisation de la Commande

Pour être considérées comme valides, les Commandes doivent être passées par MÄDER par le biais d'un formulaire de Bon de Commande, émises par l'un des services approvisionnement de MÄDER. MÄDER décline toute responsabilité à l'égard de tout FOURNISSEUR qui aurait commencé à exécuter une Commande qui n'aurait pas été passée sous cette forme.

2.2 Acceptation de la Commande – opposabilité des CGA

Le FOURNISSEUR doit accuser réception de la Commande par écrit et daté dans les quarante-huit (48) heures jours travaillés suite à son émission par MÄDER. La réception par MÄDER de cet accusé de réception ou l'absence de réponse du FOURNISSEUR remplacé par le commencement d'exécution de la Commande vaut acceptation sans réserve par le FOURNISSEUR de toutes les stipulations de ladite Commande et des présentes CGA. Si le FOURNISSEUR émet des réserves sur les CGA ou les conditions d'achat de MÄDER, il doit en aviser MÄDER dans un délai de cinq (5) jours suivant l'émission de la Commande dans un document écrit séparé, qui sera soumis à l'acceptation de MÄDER. Par ailleurs, le FOURNISSEUR s'engage à informer MÄDER au moins douze (12) mois minimum à l'avance de l'arrêt de fabrication ou du retrait de son catalogue de la Fourniture ainsi que de l'absence d'enregistrement et/ou des utilisations identifiées applicables aux produits au sens de la réglementation européenne REACH. MÄDER pourra, dans ce délai, passer Commande des quantités requises.

3. MODALITES D'EXECUTION DE LA COMMANDE

Le FOURNISSEUR s'engage à exécuter la Commande en conformité avec les présentes CGA, les documents contractuels, dans le respect des règles de l'art, de la réglementation et des normes en vigueur notamment dans les domaines de l'environnement, l'hygiène, la santé, la sécurité et du droit du travail. Le FOURNISSEUR affecte à la bonne exécution des Commandes, d'une part, les moyens et matériels nécessaires et, d'autre part, le personnel, placé sous sa responsabilité hiérarchique, dont il garantit les compétences.

Dans le cadre de l'exécution de la Commande, le FOURNISSEUR reconnaît être tenu à une obligation de conseil, notamment d'information et de recommandation envers MÄDER et devra fournir à celui-ci l'ensemble des conseils, mises en garde et recommandations, notamment en termes de qualité et de performance nécessaires à la réalisation des Services et à la Fourniture des marchandises.

4. MODIFICATION DE LA COMMANDE

MÄDER peut, à tout moment, apporter des modifications à la Commande notamment concernant les délais de livraison ou la quantité sans que cette liste soit exhaustive. Toute demande de modification de la Commande doit être notifiée par MÄDER au FOURNISSEUR. Dans les plus brefs délais suivant la réception de la notification de la demande de modification, le FOURNISSEUR s'engage à informer par écrit MÄDER des conséquences de la prise en compte de cette modification, notamment en termes de coût et de délais de livraison. A défaut d'accord entre les Parties sur les conséquences de cette modification de Commande, MÄDER pourra, soit demander au FOURNISSEUR l'exécution de la Commande aux conditions initiales, soit résilier immédiatement ladite Commande par écrit, sans que MÄDER puisse voir sa responsabilité engagée d'une quelconque manière et qu'une indemnité soit due du fait de cette résiliation.

Toute modification de la Commande qui interviendrait à l'initiative du FOURNISSEUR ne peut être considérée comme acceptée en cas de silence de MÄDER.

5. LIVRAISON

5.1 Délais

Les lieux et délais de livraison des Fournitures et/ou d'exécution des Services spécifiés dans la Commande sont impératifs et ne peuvent être modifiés sans l'accord préalable et écrit de MÄDER. Il s'agit d'une condition essentielle et déterminante du consentement de MÄDER. MÄDER se réserve le droit de refuser toute livraison anticipée, et/ou partielle, et/ou excédentaire, et/ou non-conforme, et/ou défectueuse, et/ou détériorée, et/ou en l'absence de tout ou partie des documents visés à l'article 5.2. À défaut d'incoterm stipulé dans la Commande, l'incoterm sera DDP (Incoterms 2020 de la Chambre de Commerce Internationale). Le FOURNISSEUR devra immédiatement informer MÄDER par écrit de tout retard prévisible de livraison par rapport aux délais contractuels et des mesures prises pour y remédier (moyens de production, transport aérien, ...), toutes dépenses supplémentaires qui en résultent étant à la charge du FOURNISSEUR. En outre, toute livraison effectuée en dehors des délais contractuels entraîne l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable, de pénalités de

retard, non libératoire, équivalant à 2 % du montant H.T. de la Commande concernée par jour calendaire de retard, sans préjudice de tout autre droit et recours légal disponible.

En cas de retard ou d'impossibilité de livraison, et sur demande de MÄDER, le FOURNISSEUR s'engage à transmettre à MÄDER l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la Fourniture, notamment toute information relevant de la propriété intellectuelle ou toute formule, permettant de faire exécuter la Commande par un tiers.

5.2 Documents accompagnant les Fournitures

Toute livraison doit être accompagnée d'un bordereau de livraison apposé à l'extérieur du colis, avec copie dudit bordereau à l'intérieur du colis, comprenant notamment les informations suivantes : le numéro du Bon de Commande, la quantité totale livrée, la désignation de la Fourniture ou des Services le nombre de colis livrés avec précision du nombre et du type d'articles par colis, les codes articles MÄDER, les lots par article et la date de fabrication ainsi que la date de péremption, ainsi que le bulletin d'analyse. Toute livraison devra, en outre, être accompagnée de toute la documentation afférente aux produits et notamment : fiches sécurité, notices techniques et plans, précautions d'emploi et notices d'utilisation, tous les certificats exigés par les réglementations et normes en vigueur, ainsi que les stipulations contractuelles, tel que le certificat de conformité, entre autres.

De plus, le FOURNISSEUR transmettra à MÄDER un bulletin d'analyse à chaque livraison, qui sera transmis par e-mail avant la réception. Le FOURNISSEUR ne pourra se prévaloir de la validation des documents par MÄDER pour dégager sa responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou d'exécution non conforme de la Commande et aux règles de l'art. MÄDER se réserve le droit de ne pas accepter la Fourniture si la documentation associée est incomplète ou non conforme aux dispositions prévues par les documents contractuels.

5.3 Emballage et transport

Les produits sont livrés, marqués et étiquetés avec leur emballage, conformément aux réglementations et normes en vigueur. Les emballages des produits doivent être conçus de façon à assurer la conservation et la sécurité optimale des produits, des personnes et des biens, compte tenu notamment de leur nature et des conditions normalement prévisibles de transport et de manutention. Sauf conditions particulières ou recommandations spécifiques de MÄDER, les Fournitures commandées sont transportées sous la seule responsabilité du FOURNISSEUR qui choisit son transporteur, souscrit, à ses frais, les polices d'assurances nécessaires pour assurer le transport et définit l'emballage et le conditionnement des produits en fonction du mode de transport. Les marchandises endommagées ne seront pas acceptées par MÄDER. Sauf stipulations particulières, les Fournitures d'origine étrangère seront livrées « Rendu Droits Acquittés » (DDP lieu du destinataire, selon les Incoterms 2020 de la Chambre de Commerce Internationale).

Pour les périodes de grand froid, le FOURNISSEUR communiquera les dispositions qu'il prend, ou les consignes qu'il donne à ses transporteurs, afin que ces produits ne soient pas exposés durant leur transport à des températures inférieures à 0°C.

Les opérations de déchargement des Fournitures étant à la charge du Fournisseur, ce dernier s'engage à respecter ou faire respecter les procédures de livraison qui lui seront spécifiées dans la Commande et notamment les lieux et plages horaires de livraison.

5.4 Refus de livraison

MÄDER se réserve le droit de refuser les Fournitures livrées :

- en cas de défaut manifeste,
- en cas de non-conformité aux spécifications d'approvisionnement de MÄDER,
- en cas de non-conformité aux spécifications techniques du FOURNISSEUR,
- en cas de non-conformité aux normes et réglementations en vigueur,
- en cas de modification des procédés de fabrication,
- en cas de détérioration ou avarie,
- en l'absence de tout ou partie des documents visés à l'article 5.2,
- en cas de livraison partielle, sauf si MÄDER en a donné son accord préalable, ou de retard de livraison,
- en cas de livraison effectuée à une autre adresse que l'adresse convenue.

Toute Fourniture refusée devra être enlevée par le FOURNISSEUR dans les huit (8) jours suivant la notification par MÄDER du refus de livraison. A défaut, elle lui sera retournée à ses frais et risques. Tout

retard consécutif à un refus de livraison sera régi par les dispositions de l'article 5.1. MÄDER se réserve également la possibilité de refuser toute quantité excédentaire. Si cette quantité excédentaire est conservée, pour valoir sur une autre livraison ou sur une autre commande, elle devra faire l'objet d'une facturation particulière et ne sera réglée qu'en fonction de la nouvelle date contractuelle.

6. CONFORMITE, CONTROLE, PLANS, RÉCEPTION, ET QUALITE

6.1 Conformité

Les produits et Services commandés doivent être conformes aux indications portées sur la Commande, aux spécifications d'achat MÄDER ou spécifications techniques du FOURNISSEUR si elles sont acceptées en tant que spécifications de référence par MÄDER et à l'usage auquel MÄDER les destine. Ils doivent en outre satisfaire aux critères de qualité usuels ainsi qu'aux normes et aux règlementations en vigueur notamment en matière de sécurité, d'environnement et de droit du travail. En cas de conflit entre les diverses dispositions applicables, la disposition la plus contraignante s'appliquera. Le FOURNISSEUR accepte par avance de se faire auditer et évaluer par MÄDER. Dans ce but, le FOURNISSEUR devra lui laisser le libre accès aux locaux, aux archives et à l'historique des lots de fabrication concernant la Commande. Le Fournisseur est tenu à une obligation de résultat quant à la livraison de la Fourniture conforme aux documents contractuels dans les délais et selon toute autre modalité fixée dans ces derniers.

6.2 Contrôle

Le FOURNISSEUR, dans le cadre de l'obligation de résultat qui lui incombe, met en place un plan de contrôle qualité conforme aux exigences de la certification ISO 9001 et à défaut un système de management de la qualité, qui devra être accepté par Mäder afin d'en garantir leur conformité. Tous les produits et Services fournis à MÄDER doivent faire l'objet de mesures permettant d'en assurer la traçabilité complète. Le FOURNISSEUR s'engage à signaler par écrit à MÄDER toute non-conformité rencontrée en cours de conception, réalisation, de contrôle et d'essais ou après livraison. Le FOURNISSEUR doit notifier les modifications apportées au produit, aux procédés, au lieu de production, à ses fournisseurs, aux installations, et obtenir l'approbation écrite préalable de MÄDER et ce, avec un délai de prévenance de douze (12) mois. Le FOURNISSEUR doit prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention, la détection et l'élimination des corps étrangers.

6.3 Réception

La Réception de la Fourniture est prononcée après vérification par MÄDER ou toute personne mandatée par MÄDER, de leur qualité et conformité aux termes et spécifications de la Commande, de l'absence de vices/dommages ou autre défaut et, le cas échéant, après réception des documents visés dans la Commande. Aucune réception ne peut être considérée comme prononcée tacitement et la livraison ne vaut pas Réception des Fournitures.

En cas d'achat de Services, la réception définitive est subordonnée à l'établissement par MÄDER d'un Procès-verbal de réception sans réserve, signé par les deux Parties. La délivrance d'un Procès-verbal de réception ne peut en aucun cas être interprétée en une quelconque renonciation, ou affecter l'étendue des garanties ou des autres engagements du FOURNISSEUR au titre des présentes ou de toute garantie légale.

Toute Fourniture non conforme pourra donner lieu à un refus pur et simple de MÄDER. MÄDER se réserve le droit de notifier au FOURNISSEUR à tout moment et par tout moyen (notamment par fax ou e-mail) la mauvaise exécution ou l'inexécution par le FOURNISSEUR de ses obligations, ou les pertes, avaries ou non conformités des Fournitures constatées lors du déballage ou de contrôles ultérieurs, même si les factures correspondantes ont fait déjà l'objet d'un règlement partiel ou total. La Fourniture non conforme refusée par MÄDER sera réputée non livrée et donnera lieu à l'application des pénalités prévues à l'article 5.1 ci-dessus, sans préjudice de la faculté dont bénéficie MÄDER de, selon son choix, demander le remplacement ou la réparation des Fournitures aux frais du FOURNISSEUR, ou résilier la Commande, et ce sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts pour le préjudice subi du fait de la non-conformité.

6.4 Qualité

Il appartient au FOURNISSEUR de tenir informé MÄDER avec un délai de prévenance de douze (12) mois de toute modification apportée au produit, à ses constituants, à son process de fabrication, au

site de production, à son unité de fabrication (batch/lot), de la sous-traitance de tout ou partie de la fabrication des Fournitures et/ou de la réalisation des Services, à son plan de surveillance, ou à tout autre paramètre ayant une influence sur la qualité du produit fini, changement de ses propres fournisseurs, par l'envoi d'une nouvelle fiche de spécification et/ou fiche technique, et de s'assurer de sa validation par les laboratoires MÄDER, avant toute livraison. Par ailleurs, tout envoi d'un produit hors normes ou hors spécifications doit, au préalable, recevoir l'accord écrit des laboratoires contrôle qualité de MÄDER. Dans le cas de Commandes relatives à des matières premières, la **DLC restante à la date de la livraison sera :**

- DLC 6 mois = 80% de durée de vie restante (5 mois)
- DLC 12 mois = 80% de durée de vie restante (10 mois)
- DLC 18 mois = 75% de durée de vie restante (14 mois)
- DLC 24 mois = 75% de durée de vie restante (18 mois)
- DLC sup 24 mois = 50% de durée de vie restante.

Si les conditions précédentes ne peuvent pas s'appliquer et que le FOURNISSEUR déroge à ces règles, le FOURNISSEUR s'engage à prolonger la durée de vie du lot livré sous réserve du respect des spécifications contractuelles.

7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Sauf stipulation contraire, le transfert de propriété a lieu à la livraison sur le Site, après acceptation par MÄDER. Aucune clause de réserve de propriété du FOURNISSEUR ne pourra être invoquée ni opposée à MÄDER sauf à ce qu'elle ait été expressément acceptée par écrit avant la livraison. Le FOURNISSEUR garantit que la chaîne de ses éventuels sous-traitants ou fournisseurs y renonce de la même manière. Le transfert des risques s'opère à la Réception sans réserve de la Fourniture et/ou à la signature du Procès-verbal de réception, au lieu désigné dans la Commande, sous réserve des stipulations de la Commande.

8. FACTURATION ET PAIEMENT

8.1 Facturation

Le fait générateur de l'émission de la facture est la signature du bon de transport ou la signature de la réception de Fournitures, Services ou des livrables. Chaque Commande fera l'objet d'une facturation distincte. Les factures devront être établies par le Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur et comporter toutes les mentions prévues à l'article L.441-9 du code de commerce. Les factures seront adressées aux services comptables de l'établissement ayant reçu la Fourniture, sauf indication contraire. Elles rappelleront le numéro et la date de la Commande de MÄDER et les numéros des bordereaux de livraison. Les fournisseurs de l'Union Européenne devront en outre indiquer le code de la nomenclature combinée, les poids net et brut et l'origine de la Fourniture. MÄDER se réserve le droit de refuser la facturation de toute Fourniture qui n'a pas fait l'objet d'une Commande passée conformément aux présentes CGA ou qui ne comporte pas les références ou mentions visées ci-dessus. Les factures devront être rigoureusement conformes à la Commande pour éviter tout litige de facturation.

8.2 Paiement

Sauf accord contraire des Parties et sous réserve du respect des dispositions légales, le délai de règlement des factures sera à fin de mois quarante-cinq (45) jours à compter de la date d'émission de la facture, ce délai étant calculé comme suit : fin du mois de la date d'émission de la facture majorée de 45 jours ; et trente (30) jours francs pour les activités de transport routier de marchandises.

Sauf stipulation contraire de la Commande, aucun acompte, avance ou arrhe ne sera versé au FOURNISSEUR.

Le complet paiement n'implique pas la Réception des Fournitures par MÄDER.

9. PRIX

Sauf stipulation contraire et acceptée par écrit, les prix sont fermes, définitifs, non actualisables et non révisables, hors taxes (HT) et exprimés en Euros. Ces prix comprennent tous droits, taxes, charges, débours, ainsi que l'intégralité des coûts et frais, de quelle que nature qu'ils soient, exposés par le FOURNISSEUR pour la réalisation, livraison, l'exécution des Fournitures, en ce compris, les frais de

transport, le conditionnement et l'emballage adaptés au transport et au stockage de la Fourniture ainsi que les frais qui seraient encourus pour délivrer les documents désignés à l'article 5.

Les Parties décident d'exclure l'application de l'article 1195 du Code Civil, faisant leur affaire des conséquences de tout changement de circonstances qui surviendrait au cours de l'exécution de la Commande.

10. ASSURANCES – RESPONSABILITÉ

10.1 Responsabilité

Le FOURNISSEUR assure l'exécution de la Commande sous son entière et exclusive responsabilité. Le FOURNISSEUR garde l'autorité et le contrôle sur tous ses préposés, y compris lorsqu'ils interviennent sur le site de MÄDER.

Le FOURNISSEUR est responsable de tout dommage, vice et préjudice, quel qu'il soit, causé à MÄDER ou à tout tiers, causés par le FOURNISSEUR, son personnel, ses fournisseurs, sous-traitants ou autres préposés, ou par les personnes et les biens se trouvant sous son autorité ou sa garde. Le FOURNISSEUR est responsable de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, confondus, directes ou indirectes, des préjudices et dommages causés à MÄDER du fait de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de tout ou partie de la Commande.

10.2 Assurances

Le FOURNISSEUR déclare avoir souscrit et s'engage à maintenir, auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables, toutes polices nécessaires à l'exercice de son activité au titre notamment des produits et/ou services qu'il commercialise et pour des montants suffisants- et ce de manière ininterrompue pendant toute la durée de ses obligations conformément aux présentes –.

Le FOURNISSEUR devra justifier, à première demande de MÄDER, de la validité des polices d'assurance qu'il aura souscrites par la production d'attestations délivrées par ses assureurs, reprenant la nature et le montant des garanties accordées. Le FOURNISSEUR devra produire annuellement, aussi longtemps que ses obligations contractuelles restent en vigueur, les attestations de reconduction de garantie jusqu'à leur échéance.

Le FOURNISSEUR ne pourra se prévaloir d'aucune insuffisance de couverture afin d'échapper à la prise en charge des préjudices causés. Les primes d'assurances et franchises sont exclusivement à la charge du FOURNISSEUR.

11. SOUS-TRAITANCE

Le FOURNISSEUR demeure responsable envers MÄDER de tous les actes et omissions des cessionnaires ou sous-traitants.

12. GARANTIE

12.1 Garanties générales

Dans le cadre de la garantie légale, le FOURNISSEUR garantit MÄDER toutes les Fournitures livrées et/ou les Services réalisés. Cette garantie porte notamment sur tout vice caché et/ou tout vice de conformité aux spécifications techniques, tout défaut de conception, de fabrication, de fonctionnement, ou de matière pouvant affecter les produits ou Services livrés, les rendant improches à leur utilisation et à leur destination, pendant un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de leur livraison, et ce, sans préjudice des garanties légales applicables. Durant cette période, le FOURNISSEUR s'oblige à assumer, à ses frais, la main d'œuvre, déplacement et transport compris, l'entretien, les réparations ou les remplacements des produits ou pièces défectueuses qui pourraient s'avérer nécessaires. En cas d'intervention, la présente garantie recommencera à courir pour la même durée, et ce, sans préjudice des garanties légales applicables. La garantie du FOURNISSEUR s'entend pièces et main d'œuvre, déplacement, transport compris. Le FOURNISSEUR devra réparer les conséquences que ces défauts entraînent chez MÄDER et ses propres clients et accepte d'ores et déjà le principe d'une négociation commerciale. Au cas où le FOURNISSEUR s'avérerait incapable d'assurer l'exécution correcte de la présente obligation de garantie, MÄDER se réserve le droit de faire exécuter les travaux nécessaires aux frais du FOURNISSEUR. D'une façon plus générale, MÄDER se réserve le droit de mettre en cause, à tout moment, la responsabilité du FOURNISSEUR, notamment dans le cas

où une action serait engagée contre elle, afin d'obtenir la réparation de tous dommages causés par un vice de conception, de fabrication ou de fonctionnement des marchandises/produits.

12.2 Garanties particulières : Règlement REACH

Le FOURNISSEUR garantit à MÄDER que les obligations prévues par le règlement REACH (règlement n°1907/2006 du 18 décembre 2006) ont été/sont/seront respectées concernant les substances chimiques contenues dans les produits fournis/livrés/utilisés dans le cadre de la Commande. Le FOURNISSEUR doit remettre à MÄDER la preuve du respect de cette garantie.

13. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Chacune des Parties conservera la propriété exclusive des méthodes, du savoir-faire et des outils utilisés dans le cadre de l'exécution de la Commande, qui lui sont propres et qu'elles auront développés préalablement à l'existence de leur relation. La Commande n'implique aucune cession ou licence des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle détenus par MÄDER. Dans le cas de codéveloppement ou de partenariat spécifique, la propriété intellectuelle sera négociée entre les Parties et fera l'objet d'un contrat spécifique.

Le FOURNISSEUR garantit que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qu'il met en œuvre lors de l'exécution de la Commande soit libre de toute servitude, et qu'aucun ne constitue aucune contrefaçon de droits appartenant à un tiers. Il garantit également avoir obtenu tous droits nécessaires pour leur réutilisation, si ceux –ci intègrent des droits des tiers. Le FOURNISSEUR assumera à ses frais et sous sa direction la défense de toute action ou réclamation d'un tiers dirigée contre MÄDER au motif qu'un élément quelconque des Fournitures, logiciel ou prestation objet de la Commande porte atteinte à ses droits de propriété industrielle ou intellectuelle revendiqués par des tiers. Le FOURNISSEUR prendra à sa charge les condamnations éventuelles prononcées à l'encontre de MÄDER et l'indemnisera de l'ensemble des coûts, dépenses et autres conséquences dommageables supportées par ce dernier, incluant notamment les honoraires d'avocat, de conseil, les indemnités, tous les frais annexes ainsi que les dommages correspondant à la perte d'exploitation éventuelle. Les stipulations du présent article resteront en vigueur après la fin de la Commande pour quelque cause que ce soit.

14. ACHATS RESPONSABLES

En application de sa politique achats responsables, MÄDER procède à une analyse de risques de ses fournisseurs, à leurs frais, et à une évaluation des pratiques environnementales, sociales et éthiques de ces derniers, à travers une revue documentaire et/ou un audit sur site, sur la base des standards internationaux en vigueur. A cet égard, MÄDER fait notamment intervenir le prestataire ECOVADIS. Spécifiquement pour les fournisseurs de MÄDER concernés par les minéraux issus de zone de conflit, ces derniers s'engagent à fournir à MÄDER les informations nécessaires pour remplir la déclaration appropriée (CMRT-RMI). Dans le cas où une évaluation montre des disparités entre les standards du cadre de référence utilisé et les pratiques du FOURNISSEUR, MÄDER définit avec le FOURNISSEUR les mesures correctives à mettre en œuvre. Un défaut de mise en œuvre constaté pourra résulter en un déréférencement du FOURNISSEUR et tout contrat conclu avec l'une des sociétés de MÄDER sera résilié de manière anticipée pour manquement contractuel.

Le FOURNISSEUR s'engage à signer et respecter le Code de conduite des fournisseurs de MÄDER. Si des déviations par rapport à ce Code de conduite sont observées dans le comportement du FOURNISSEUR (via une évaluation RSE des fournisseurs par ECOVADIS ou par tout moyen / tiers – par exemple par voie de presse), un audit sera demandé au FOURNISSEUR ainsi qu'un plan d'action le cas échéant, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la Commande en cours et même rupture des relations commerciales entre MÄDER et le FOURNISSEUR à l'initiative de MÄDER.

14.1 Ethique

Les Parties s'engagent à respecter les normes éthiques en vigueur, à se conformer strictement aux lois et réglementations en vigueur, notamment les réglementations sociales, anti-corruption, RGPD, REACH... sans que cette liste soit limitative.

Le FOURNISSEUR atteste qu'il satisfait à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le travail dissimulé et l'emploi de travailleurs étrangers. Le

FOURNISSEUR garantit et déclare que la Fourniture et l'expédition des produits et/ou la réalisation de Services sont conformes à l'ensemble des lois, et réglementations en vigueur applicables, y compris, mais sans s'y limiter, (i) toutes les interdictions européennes et internationales relatives au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage et à la traite des êtres humains ; (ii) toutes les lois et réglementations relatives à l'environnement.

14.2 Sécurité Et Environnement

Dans le cadre de l'exécution de la Commande, le FOURNISSEUR garantit à MÄDER la conformité des produits et/ou prestation à la réglementation en vigueur pour MÄDER et aux normes applicables concernant la santé, l'hygiène, la sécurité et la protection de l'environnement (dont REACH). Le FOURNISSEUR se conformera également au règlement intérieur et aux prescriptions particulières de MÄDER lors de l'exécution de travaux sur le Site. Tout représentant ou tout sous-traitant (exemple : transporteur) du FOURNISSEUR devra respecter les règles de sécurité applicables aux entreprises extérieures sur les sites de MÄDER. En cas de manquement, MÄDER se réserve le droit de refuser l'accès au site sans que MÄDER soit tenu pour responsable des conséquences de cette décision sur la Commande. Dans le cas d'achat d'emballages, sur demande de MÄDER, le FOURNISSEUR indique le poids des emballages plastiques non recyclables, et le taux de matériaux recyclés ou réutilisés.

15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGA sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la Vente Internationale de Marchandises. Pour tout différend relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la résolution ou leurs suites, de l'un quelconque des documents contractuels, les Parties s'efforceront de parvenir à un accord amiable dans un délai maximum de trente (30) jours. A défaut d'accord formalisé par une transaction dans ce délai, compétence exclusive est attribuée au Tribunal des Activités Economiques de Lille Métropole, France (ou en cas d'incompétence du Tribunal des Activités Economiques, d'un Tribunal compétent de Lille, France), nonobstant pluralité des défendeurs ou appels en garantie.

16. CONFIDENTIALITÉ

Le FOURNISSEUR s'engage à considérer comme confidentiels tous les éléments auxquels il aura accès, notamment installations techniques, matières, informations techniques, échantillons, dessins ou plans qui lui seraient transmis directement ou indirectement dans le cadre de l'exécution de la Commande tant que ces informations ne sont pas entrées dans le domaine public et sans qu'il soit nécessaire que MÄDER ait à préciser leur caractère confidentiel. Il s'engage aussi à n'utiliser ces informations que dans la mesure nécessaire aux besoins de l'exécution de la Commande. Le FOURNISSEUR s'engage à ne pas faire état auprès des tiers de sa qualité de fournisseur de MÄDER et s'abstiendra de divulguer toute information sur les produits concernés, les volumes ou toute autre information en rapport avec son courant d'affaires avec MÄDER.

Cette obligation reste en vigueur 10 ans après l'exécution de la Commande. Les informations relevant du secret des affaires restent confidentielles jusqu'à ce qu'elles entrent dans le domaine public. Les documents fournis par MÄDER devront lui être restitués à sa demande, immédiatement après exécution de la Commande correspondante.

Le FOURNISSEUR s'engage à signer et à faire signer par ses sous-traitants et prestataires de services ainsi que par toutes personnes participant aux Fournitures et/ou Services un accord de confidentialité et de restriction d'utilisation des informations confidentielles similaire à la présente clause.

17. FORCE MAJEURE

Chaque Partie devra prévenir l'autre Partie par notification écrite dès que possible et au plus tard dans les dix (10) jours calendaires de la survenance d'un cas de force majeure et de sa durée probable l'empêchant d'exécuter ses obligations au titre des documents contractuels.

Seront ainsi considérés comme des événements de force majeure tous les événements échappant au contrôle de l'une ou l'autre des Parties, qui ne pouvaient être raisonnablement prévus lors de la conclusion du contrat ou passation de la Commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui rendent impossible l'exécution par l'une des Parties de ses obligations.

En cas de force majeure, les obligations de l'une ou l'autre partie affectée par un cas de force majeure seront, dans un premier temps, suspendues. La Partie invoquant la force majeure s'engage à prendre

toutes dispositions permettant de minimiser les effets découlant de cette situation. Si le cas de force majeure persiste au-delà de quinze (15) jours, sans possibilité d'y remédier, l'autre Partie pourra résilier la Commande, sans dommages et intérêts dus de part et d'autre. Chacune des Parties conservera à sa charge les coûts consécutifs à cet événement de force majeure.

18. TITRES, DIVISIBILITÉ

Les titres utilisés dans le présent document ne le sont qu'à des fins de référence et n'affectent pas la signification ou l'interprétation de tout terme, condition ou stipulation du présent document. Si un terme, une condition ou une stipulation des présentes est nulle, inefficace ou inapplicable en vertu des lois actuelles ou futures, les autres termes, conditions et stipulations resteront pleinement en vigueur et ne seront en aucun cas affectés, altérés ou invalidés.

19. PARTIES, RELATIONS ENTRE LES PARTIES

Les Parties à toute Commande sont MÄDER et le FOURNISSEUR tels qu'identifiés ci-dessus. Chaque Partie est indépendante. Aucune des Parties n'a le pouvoir de lier l'autre, sauf dans la mesure autorisée par les présentes. La Commande de MÄDER n'est pas destinée à constituer ou à créer une entreprise commune, un partenariat ou une organisation commerciale de quelque nature que ce soit.

Les présentes CGA n'ont pas pour effet de mettre en place un engagement ferme de volume d'achats ou de commandes de la part de MÄDER et la Commande ne présume pas de volume de chiffre d'affaires à la charge de MÄDER. La Commande ne comporte aucune exclusivité au bénéfice du FOURNISSEUR ; MÄDER se réservant la possibilité de conclure tout accord similaire avec tout tiers.

20. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes CGA et la Commande de MÄDER, ainsi que les documents qui y sont référencés en ce compris tout cahier des charges, leurs éventuels annexes et avenant(s) et les éventuelles conditions particulières, constituent l'ensemble des documents contractuels entre les Parties et annulent et remplacent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptation, ententes, accords préalables ou tout autre document conclu entre les Parties se rapportant au même objet.

21. RESILIATION

MÄDER sera en droit de résilier partiellement ou totalement la Commande, de plein droit et sans aucune formalité judiciaire et aux torts, frais et risques exclusifs du FOURNISSEUR, en cas de manquement de ce dernier à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, ou s'il a pris un retard tel que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise. La résiliation interviendra dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception adressée par MÄDER et restée sans effet. Cette résiliation à effet immédiat n'empêchera pas MÄDER de faire valoir son entier préjudice, et à réclamer l'application de pénalités, tout supplément(s) de dépenses résultant de la nécessité de s'adresser à un autre fournisseur et les conséquences des retards en résultant. Etant entendu que les Fournitures et Services déjà livrés et/ou réalisés et/ou réceptionnés en tout ou partie à la date de la résiliation restent acquises à MÄDER.

En outre, la Commande sera résiliée, avec effet immédiat, et sur simple notification adressée par MÄDER au FOURNISSEUR dans les cas suivants :

- cession de la Commande à un tiers non-autorisé au préalable par MÄDER et ce quel que soit le moyen juridique par lequel cette cession est réalisée.

A la résiliation de la Commande et si MÄDER lui en fait la demande, le FOURNISSEUR s'engage à :

- mettre à disposition de MÄDER l'ensemble des travaux en cours, notamment logiciels, source, études et dossiers de développement en cours, ainsi que tous autres documents éventuellement fournis par MÄDER pour pouvoir poursuivre l'exécution de la Commande ;

- assister MÄDER pour assurer dans de bonnes conditions le transfert des travaux en cours et préserver les droits MÄDER sur ces travaux en cours. Le prix de transfert des travaux en cours sera calculé d'un commun accord. MÄDER pourra requérir la livraison de produits finis. MÄDER déduira des versements restants à payer au titre des Fournitures livrées et des travaux en cours une somme destinée à couvrir les dépenses exposées par MÄDER pour suppléer à la défaillance du FOURNISSEUR

ainsi que les différends qui en résultent. La présente clause ne fait pas obstacle à l'exercice par MÄDER de tout recours en responsabilité contre le FOURNISSEUR ;

- remettre à MÄDER tous les résultats, modèles, prototypes et tout autre élément appartenant à MÄDER, utilisé dans le cadre de l'exécution de la Commande.

Le terme, la résiliation ou résolution de la Commande ne mettra pas fin aux obligations du FOURNISSEUR qui ont vocation à survivre par leur nature, notamment en matière de garanties et responsabilités, assurances, de conformité à la réglementation, de confidentialité, de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles et d'éthique.